Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 03 - 27** - Séance du 05 mars 2026

En exercice : **20**

Présents : **16**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **19 février 2026**

Date de l'affichage : **19 février 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi cinq mars** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Nathalie LE DÉVÉHAT, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Dominique RICHARD ; Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR ; Caroline GAVARD.

Excusée : Aurélie de la MOTTE ROUGE

Absents : Anne-Sophie DESMOTS ; Léonce GUIÉNO ; Jérôme MARQUET

Secrétaire de séance : Delphine COËTMEUR

SALON DE L'AQUARELLE – ÉDITION 2026 – TARIFS ET PRIX DÉCERNÉS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la 30e édition du Salon de l'Aquarelle de MONTGERMONT se déroulera du 09 au 16 mai 2026 à Espace Évasion Bernard Douard. Cette année, l'invitée d'honneur est **Martine Trellu**.

Monsieur Le Maire indique que les prix à décerner aux lauréats doivent faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Reconduit l'attribution de deux prix de même valeur que les années précédentes, à savoir :

- un premier prix d'une valeur de 300 €,
- un deuxième prix d'une valeur de 150 €.

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260305-2026_03_27-DE

D'autre part, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants pour vente des livrets, marque-pages et magnets :

- le livret à 5 €,
- le carnet à 5€
- le sac à 4€
- le timbre à 2€
- la carte postale à 1.50€

Le Conseil Municipal précise que les recettes seront encaissées par la régie de recettes "Manifestations culturelles".

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Delphine COËTMEUR

Le Maire
Laurent PRIZÉ